RADIO-REVEIL

Les Sans-Filistes paient

Nous avons examiné jeudi dernier sous quelles conditions s'établissait le rendement de la redevance sur les récepteurs dans la région radiophonique de la station de Lille.

Il nous a été ainsi possible de savoir que plus de 15 millions rentrent — dans l'état actuel des déclarations de postes — dans les caisses de l'État grâce aux 297.000 sans-filistes de cette région.

Si l'on ne savait l'importance du problème de la « solidarité nationale » on pourrait espérer que, venus du Nord, ces 15 millions seraient équitablement affectés à la station régionale du Nord. Mais nous sommes loin de compte ! Il serait donc difficile d'espérer que, dans un service normal d'exploitation de notre poste, 15 millions seront investis. Les gens du Nord n'ont plus, depuis longtemps, tant d'illusions ! Ils savent que, payant le cinquième des impôts de toute la France, ils sont, en dehors du droit de payer, assez mal servis quant au droit de recevoir. En radiodiffusion, il en va de même et nos sans-filistes du septentrion versent, en abondance, l'argent qui servira au Midi en général et en particulier. Enfin ! nous n'habitons pas pour rien une région qui peuple peu les bureaux ministériels...

Certes, si nous envisageons ce problème de la répartition sous l'angle d'une seule année, nous ne pourrions que difficilement nous plaindre. Sans compter la liquidation du passé, ainsi que nous l'exposions dans notre dernière chronique, nous trouvons, accumulés sur 1934-1935, un certain nombre de millions spécialement affectés à la station régionale du Nord. Les bâtiments de l'usine de Camphin ont coûté 3 millions, les installations électriques et radio-électriques de l'émetteur, 6 millions ; les câbles Lille-Camphin et Maison de la Radio-Central interurbain, 750.000 francs. Le rachat à la Ville de Lille, selon les engagements pris, de l'immeuble de la Maison de la Radio atteindra 700.000 francs. D'autre part, l'Administration des P.T.T. se prépare à construire, dans le jardin de cet immeuble, de magnifiques et définitives installations de studios qui, en bâtiments et en aménagements techniques dépasseront sûrement le million et demi.

Si, à tout cela, on ajoute les prix d'exploitation technique, artistique, personnel, amortissement, on est très près de 14 millions.

Nous n'aurions, on le voit, que peu à dire, à revendiquer, à réclamer cette année quant à une équitable répartition des crédits venus de la taxe payée par les sans-filistes du Nord. En sera-t-il toujours de même, quand ces dépenses, une fois payées, notre station terminée, nos studios définitifs construits, nous en serons à une simple exploitation rationnelle et, chaque année, toujours à peu près semblable ? Cela c'est l'avenir, avec ses incertitudes, et peut-être encore ses désillusions.

Si nous nous référons seulement à notre compte d'exploitation générale — personnel, entretien, amortissement des installations, dépenses de courant, de lampes d'émission, éclairage, chauffage, utilisation des circuits téléphoniques, etc. — nous pouvons d'une façon à peu près exacte et sûre, fixer à trois millions annuellement les crédits qui, obligatoirement, devront être envisagés dès que Camphin fonctionnera.

A ces 3 millions devront s'ajouter les subventions allouées pour les programmes. Actuellement l'Association reçoit de l'État 1.056.000 francs par an. Soit en tout, si ce dernier chiffre ne variait pas, en moyenne 4 millions. Or, c'est ce dernier chiffre qui devra varier. Il est difficile de concevoir que la station à grande puissance installée dans une région aussi « payante » que la nôtre, devra se contenter d'une modicité semblable. Doublerait-on la subvention, la porterait-on à 2 millions au lieu d'un, qu'on serait loin encore — très loin même — des 15 à 17 millions que la taxe, en 1935, rapportera dans notre région.

C'est à cette revendication que devraient s'attacher la représentation parlementaire de nos départements toujours sacrifiés.

C'est à elle aussi que le prochain Conseil de Gérance de la Station devra apporter tous ses efforts.

Léon PLOUVIET.

(Tous droits de reproduction réservés).

La radio musicale

« Que les temps sont changés ! » disait la tragédie que nous avons tous apprise sur les bancs de l'école. Trois siècles ont passé, et cet adage peut encore s'appliquer avec justesse.

Lorsque ses tout premiers débuts eurent fait pressentir le succès futur de la radio, beaucoup d'artistes et notamment les musiciens y trouvèrent un motif d'alarme : les extrémistes s'écrièrent que c'en était fait de la musique, et que le métier ne valait plus qu'on s'y intéressât. Heureusement ces défaitistes ne réussirent pas à entraîner les masses, et des idées plus justes prévalurent.

Aujourd'hui, c'est exactement le contraire que les musiciens proclament. Au cours de la Conférence Annuelle des Musiciens Britanniques, les orateurs ont déclaré à l'unanimité que c'était la radio qui était aujourd'hui devenue la plus grande consommatrice de musique, elle inspire des œuvres, elle suscite des talents.

Et comme conclusion, reconnaissant que les plans pour lutter contre le chômage, établis jusqu'ici, s'ils ont réussi dans l'industrie du fer et de l'acier, n'ont pas été aussi bienfaisants dans le domaine artistique, ils en sont venus à se tourner vers la radio, comme seule susceptible de leur trouver du travail, et demandent à la B. B. C. de les enrôler en plus grand nombre, quitte à réduire les heures consacrées aux disques, aux artistes étrangers ou aux amateurs.

ÉCHOS ET NOUVELLES

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER PAR UN DISQUE DE PHONOGRAPHE

Le « Radio-Welt » écrit, qu'actuellement on fabrique en Allemagne des disques de phonographe devant servir d'accompagnement. Le chanteur, acheteur, peut, à son choix, se faire accompagner par un piano, un violon ou un orchestre ; voilà qui constitue une solution pour beaucoup de « solistes ».

Depuis quelque temps, on a vu ce genre de disques apparaître en France.

LES GRANDES EXPOSITIONS DE T.S.F. EN 1935

L'Allemagne a l'intention de donner encore plus d'ampleur cette année à l'Exposition de T.S.F., afin qu'elle soit plus importante qu'en 1934.

Elle se tiendra du 16 au 25 août prochain. On ne sait encore rien au sujet de la date à laquelle se célébrera cette année la grande exposition de T.S.F. de Paris ; il est probable qu'elle n'aura pas lieu en septembre comme pendant les années précédentes, mais en juin.

La grande Exposition Olympia de Londres aura lieu à peu près à la même date que celle de Berlin. On en ignore cependant la date exacte.

LA SARRE AURA SA STATION DE RADIOPHONIE

D'après une note publiée par la Direction de la Radiodiffusion allemande, après le retour de la Sarre au Reich, on construira une station émettrice à Sarrebruck.

APPAREIL AUTOMATIQUE AMERICAIN POUR L'ENREGISTREMENT DE LA VOIX

Il paraîtrait qu'en Amérique on utiliserait déjà des appareils automatiques avec lesquels il serait possible, après l'introduction d'une pièce de monnaie, de provoquer l'enregistrement sur un petit disque de phonographe des paroles que l'on prononce devant un microphone ; le disque que l'on reçoit peut être envoyé comme lettre.

POUR CEUX QUI VEULENT LE CROIRE !

Le « Kleine Funschau » nous apprend qu'à Washington on a dressé la première statue parlante existant dans le monde entier. Il s'agit, en l'occurrence, d'un portrait fidèle de Christophe Colomb fait d'après les gravures et les descriptions que l'on possède de l'illustre navigateur ; à l'intérieur de cette statue on a incorporé un puissant haut-parleur. Il paraît que, deux fois par jour, le matin à 10 heures, et l'après-midi à 7 heures, la statue s'écrie : « C'est moi qui ai découvert l'Amérique ! »

QUAND L'ÉLÉPHANT BARRIT

On avait cherché pendant longtemps un signal d'entr'acte qui fut caractéristique pour le poste de Bénarès ; l'idée de l'un des employés, qui proposa le barrissement de l'éléphant, fut accueillie avec grand enthousiasme par tout le monde ; le cri de l'éléphant fut donc adopté à l'unanimité par la direction de l'émetteur.

Une importante station anglaise

Le poste émetteur de DROITWICH, qui est couramment reçu dans notre région.

LES GRANDES STATIONS EUROPÉENNES

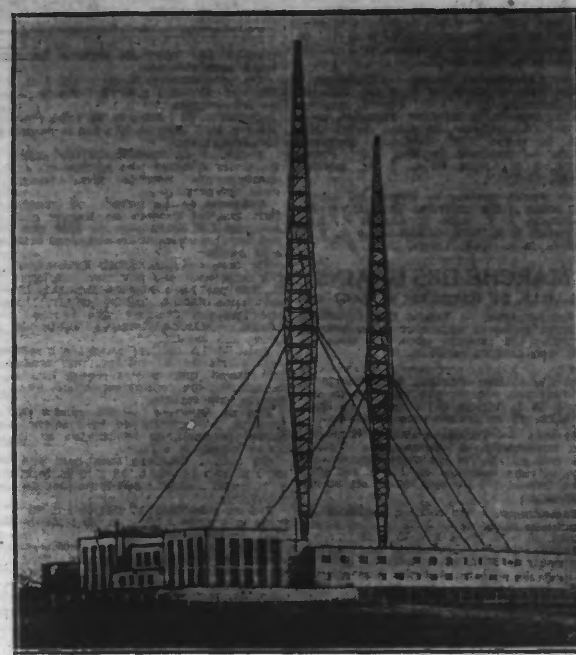

Voici une vue d'ensemble du poste de BISAMBERG.

Les décrets Mandel et la réorganisation de la Radiodiffusion d'Etat

SUITE

Si l'opposition n'est pas formulée par le ministre lui-même, l'exécution de ces mesures est provisoirement suspendue jusqu'à décision de ce dernier.

Le ministre a le droit d'exiger la communication préalable des textes complets à diffuser.

Art. 10. — Les collaborateurs artistiques et administratifs du poste sont recrutés et engagés par le conseil de gérance.

La durée du contrat de tous les employés et salariés ne peut, en aucun cas, dépasser celle d'un exercice budgétaire. Le contrat est renouvelable.

Un comptable nommé par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, avec l'agrément du ministre des finances, tient dans chaque station la comptabilité des recettes et des dépenses du conseil de gérance conformément aux règles qui seront fixées par un arrêté interministériel des ministres des postes, télégraphes et téléphones et des finances.

Les comptes de ce comptable seront soumis à l'approbation du comptable supérieur du Trésor de la circonscription dont il relève.

Les comptes du conseil de gérance et les comptes de l'association relatifs à l'utilisation des fonds provenant de l'Etat sont soumis, chaque année, à la réunion prévue à l'article 2 et transmis, avec l'avis formulé par cette réunion, au ministre qui statue sur leur clôture, après avoir consulté la section administrative du conseil supérieur de la radiodiffusion.

Art. 11. — Les biens meubles et immeubles nécessaires à l'activité des conseils de gérance et à l'exécution des émissions, acquis avec les fonds versés par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, font partie du patrimoine de l'Etat.

Art. 12. — L'organisation du poste national Radio-Paris, du poste de la Tour Eiffel et du poste colonial fera, s'il y a lieu, l'objet d'arrêtés spéciaux du ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 13. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Les associations actuellement gérantes des postes d'émission d'Etat continueront à assurer cette gestion dans les conditions prescrites au présent décret.

Art. 14. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel ».

Il prendra toutes mesures transitoires utiles pour assurer cette exécution. »

CONSEIL SUPERIEUR DE LA RADIODIFFUSION

« Le projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre signature a pour principal objet la création, auprès du ministre des postes, télégraphes et téléphones, d'un conseil supérieur de la radiodiffusion divisé en deux sections, l'une administrative, l'autre littéraire et artistique.

Cette dernière section existait déjà en fait, sous le nom de conseil des émissions. Il n'est rien changé à ses attributions ; le nombre de ses membres est porté à trente-six, de manière à pouvoir assurer la représentation de toutes les formes de l'activité intellectuelle de notre pays.

La section administrative dont le rôle sera, en ce qui concerne la radiodiffusion, analogue à celui que joue auprès du ministre le conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones, comprend des membres de droit, désignés par les fonctions même qu'ils ont exercées, et vingt représentants des auditeurs et des grands intérêts nationaux nommés annuellement par le ministre. Cette composition du conseil supérieur de la radiodiffusion aura pour effet d'éloigner des émissions et de la gestion des fonds provenant de l'Etat toute possibilité d'ingérance politique.

Ainsi, c'est sur l'avis conforme de la section administrative que le ministre désignera le président et les vice-présidents des conseils de gérance dans les cas où il estimera ne pouvoir nommer l'un des candidats choisis par ce conseil. Et lorsqu'un président se sera révélé inférieur à sa mission, le ministre devra également, pour le relever de ses fonctions, demander un avis conforme de cette section.

D'autre part, le conseil supérieur, par l'examen des propositions budgétaires, des projets de répartition des crédits entre les divers conseils de gérance et par l'examen de leur gestion comptable, exercera sur l'emploi des fonds provenant des subventions de l'Etat un contrôle vigilant et d'autant plus utile que le budget de la radiodiffusion n'a peut-être pas toujours reçu par le passé une attribution judicieuse et qu'il ne laissera pas d'augmenter à l'avenir, au fur et à mesure que s'accroîtra le nombre des appareils déclarés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le comité de coordination, la présence des présidents des conseils de gérance doit assurer au travail de ce comité toute la cohésion et la rapidité d'exécution nécessaires.

Si les diverses mesures que comporte le présent décret et qui ont pour but d'assurer à la radiodiffusion française son plein développement, rencontrent votre agrément, nous vous serions obligé de le revêtir de votre signature.

Nous vous prions d'agréer, etc... »

DECRET

« Article premier. — Il est institué un conseil supérieur de la radiodiffusion, qui se divise en deux sections délibérant séparément : une section administrative dont la composition et les attributions sont définies aux articles 2 et 3 ci-après et une section littéraire et artistique, constituée par le conseil des émissions.

Art. 2. — La section administrative du conseil supérieur de la radiodiffusion comprend :

Les anciens présidents du conseil des ministres.

Les anciens ministres des postes, télégraphes et téléphones.

Le président de la commission des postes de la Chambre et celui de la commission du commerce du Sénat.

Les rapporteurs et anciens rapporteurs du budget des postes, télégraphes et téléphones de la Chambre des députés et du Sénat.

Le directeur du service de la radiodiffusion.

Dix représentants des associations d'auditeurs et dix représentants des intérêts généraux, y compris deux représentants du ministre des finances. Ces vingt membres de la section administrative du conseil supérieur de la radiodiffusion sont désignés annuellement par le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 3. — La section administrative du conseil supérieur de la radiodiffusion se réunit sur la convocation et sous la présidence du ministre des postes, télégraphes et téléphones. Elle est chargée de formuler des avis sur toutes les questions d'ordre administratif intéressant le fonctionnement ou le développement des postes et des services de radiodiffusion, qui lui sont soumises par le ministre.

Elle est notamment consultée sur les propositions budgétaires afférentes aux postes et aux services de la radiodiffusion.

Elle donne son avis sur la répartition entre les conseils de gérance des diverses associations régionales, des crédits destinés à l'exploitation artistique du réseau émetteur.

Elle procède à l'examen des opérations comptables de ces associations et établit un rapport détaillé sur leur gestion avant clôture de leurs comptes par le ministre.

Elle soumet au ministre les noms des personnalités à désigner comme président et vice-président des conseils de gérance dans tous les cas où le choix du ministre ne porte pas sur l'un des candidats qui lui sont proposés par le conseil de gérance.

(A suivre).

LE DRAME DE MAUBEUGE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les deux hommes se dressèrent l'un contre l'autre, les fureurs décuplées par l'alcool, les yeux lourds des haines lentement amassées.

Qui porta le premier coup ? Duquesnes assure que c'est Clément, l'enfant affolé ne peut l'affirmer. Toujours est-il que des coups de poings furent d'abord échangés, que bientôt le sang coula.

Littéralement fou de terreur, le malheureux Charles s'enfuit hurlant « Au secours ». Il alerta des voisins qui ne l'entendirent pas ou ne voulurent pas se mêler de ces histoires, le petit courut alors d'une seule traite jusqu'en ville et là, retrouva sa mère à qui, la voix hoquetante de fatigue et de peur, il raconta ce qu'il avait vu et indiqua que son père et son oncle étaient en train de se battre.

Connaissant la violence des deux hommes sous l'empire de la boisson, Mme Clément courut jusque chez elle où l'attendait le plus épouvantable des spectacles.

Du sang partout, un demi-fou un mourant

La première personne qu'elle vit en pénétrant dans le jardin qui précède la maison fut l'oncle Alfred. Il était couvert de sang, avait les yeux à demi-fermés et déjà gonflés et noircis, le visage couvert de traces de coups. Il errait comme un fou dans le jardin en prononçant des paroles incohérentes. La femme, plus morte que vive, pénétra dans la maison et recula d'horreur. Il y avait du sang partout, sur le pavé de la cuisine, sur les meubles, sur la table. Un couteau de cuisine, couvert de sang frais, gisait dans un coin près de la table mais tout cela n'était rien.

Sur une chaise, affalé comme un misérable pantin disloqué, gisait Clément. Le malheureux était littéralement exsangue. Les dernières gouttes de son sang s'échappaient par plusieurs plaies profondes qu'il portait à la face, au cou et au poignet, des plaies nettes et vives, faites sans aucun doute avec le couteau retrouvé.

L'homme était sans connaissance, il râlait déjà.

Une voiture fut requise par des voisins. On le transporta à l'Hôpital. Une heure après, il était mort.

On arrête Duquesnes

Personne, et c'est vraiment curieux, ne songea à prévenir la police. C'est seulement le matin, vers 7 heures, que l'agent Vanverte apprit d'une façon tout à fait fortuite, les événements de la soirée. On se mit à la recherche de Duquesnes et, peu après, l'agent Vanverte l'arrêtait. Il errait en ville, le visage horriblement tuméfié, couvert de sang séché et à demi-hébété. Après avoir passé la nuit dans le Petit Bois.

M. Gaston Pontal, commissaire de police et son secrétaire, le sous-brigadier Pesant, aussitôt avertis, réunirent rapidement et minutieusement les éléments de l'enquête et prévinrent le Parquet d'Avesnes. Duquesnes, interrogé, raconta que, brutalement frappé par Clément, il s'était défendu comme il avait pu. Clément s'était alors emparé d'un couteau de cuisine pour l'en frapper. Dans l'énergie du désespoir, il avait réussi à désarmer son neveu et à jeter le couteau à terre. Clément se serait alors emparé d'une douille d'obus et l'aurait frappé à la tête. C'est alors que les deux hommes, dans leur lutte sauvage, ayant roulé à nouveau à terre, Duquesnes trouva le couteau à portée de sa main et, les yeux fermés sans savoir comment, il frappa. Il s'arrêta quand Clément eut desserré son étreinte, se vit plein de sang et s'enfuit sans regarder derrière lui.

La descente du parquet

A 14 heures, le Parquet d'Avesnes, représenté par M. Bernart, juge d'instruction, de M. Andreis, procureur de la République; M. Caleu, substitut, le docteur Triqueneaux, médecin-légiste et Evrard, greffier, se transporta en automobile à Maubeuge et, tandis que le docteur Triqueneaux autopsiait à la morgue le cadavre de la victime, les magistrats, à la maison du drame, procédaient à la reconstitution de l'affaire et aux interrogatoires.

Aux membres du Parquet, s'étaient joints MM. Pontal, commissaire de police, Servat, juge de paix; le brigadier de police Bonhem et le sous-brigadier Pesant. On connut bientôt les résultats de l'autopsie : Clément avait reçu plusieurs coups de couteau, dont trois portés avec une extrême violence à la face, au cou et au poignet. Ce dernier ayant sectionné une artère, Clément était mort littéralement vidé de sang.

A la suite de l'enquête, Duquesnes, inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort, a été placé sous mandat de dépôt. Il sera ce matin transféré à Avesnes.

CHEMIN DE FER DU NORD

Pour la XIe Foire Internationale de Lille

En dehors des facilités mises à la disposition des exposants, les Grands Réseaux de Chemins de Fer français accorderont à l'occasion de la XIe Foire de Lille les avantages indiqués ci-après aux visiteurs isolés et aux groupements de visiteurs.

Voyageurs isolés : Sans aucune formalité spéciale, les billets d'aller et retour délivrés pour Lille à partir du 5 avril seront exceptionnellement valables jusqu'au 23 avril inclus.

Groupements : Une réduction de 50 % (passible de l'impôt de 15 % sur l'exemption) sur le prix double des billets simples à place entière, sera accordé à tout groupement d'au moins 10 personnes (ou payant pour ce nombre) se rendant ensemble à Lille et justifiant de leur adhésion à une même organisation commerciale, industrielle ou agricole légalement constituée. Le voyage de retour pourra être effectué individuellement.

LES GRANDS TRAVAUX DE LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mille ouvriers sont occupés sur les chantiers

Nous avons annoncé l'inspection des travaux sur les terrains et aux abords de la Foire Commerciale que M. Roger SALENGRO et ses collaborateurs ont effectués mardi.

Frappé par le grand nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers et dans les halls, le maire de Lille s'est livré à une enquête qui a donné les résultats ci-contre : 1. Ouvriers travaillant pour la Ville : 382; 2. Ouvriers employés par la Foire Commercile : 617.

Au total : 999 ouvriers qui, en ces temps de chômage, trouvent ainsi le moyen d'employer leurs bras.

Le Grand Concours Régional Agricole

Il se déroulera du 13 au 22 avril

Dans une région aussi laborieuse que le Nord où les diverses formes de la production : agriculture, commerce, industrie, sont aussi harmonieusement équilibrées, il était nécessaire que le jour vint — et il est proche — où le vaste cadre qu'offre présentement la Foire Commerciale de Lille ferait à chaque forme d'activité essentielle, la place qui lui revient. Cela a toujours été, d'ailleurs dans l'intention des dirigeants de la Foire qui ont sû voir et prévoir. Nous sommes, déjà loin de la section agricole des premières années qui ne comprenait qu'une assez maigre exposition de matériel agricole ; un coin pour la maréchalerie et un hangar à démonstration de trayage mécanique. Un peu plus tard, sur le terrain où elle est définitivement installée, le Génie Rural apportait à la Foire de Lille un bel ensemble des services que rend chaque jour l'électricité à la ferme.

Dans le même temps, M. RIEZ, directeur des services vétérinaires du Nord, envisageait un ensemble d'exhibitions hippiques et de concours d'attelage, tandis que M. Charles VEZIN, directeur des services agricole préparait de longue date une exposition d'ensemble digne de notre région.

Il semble que la période de facilité eut été plus favorable à l'organisation d'un programme d'envergure et il faut constater que c'est à l'heure où la crise agricole s'est accentuée — pour ne pas dire installée dans tous les domaines — que se produit l'acte de foi, la volonté de faire mieux chaque jour. Pour connaître d'inextricables difficultés, les agriculteurs ne doivent pas faire marche arrière, il leur suffit de montrer la variété de leur production et une qualité qui n'est pas suffisamment connue et appréciée. D'où le sens vraiment régional et utilitaire que présentera le grand concours régional agricole de la Foire Commerciale de Lille.

M. Charles VEZIN
Directeur des Services Agricoles du Nord

Ainsi que l'expliquait hier, M. VEZIN au cours d'une réunion agricole, il faut montrer au million de visiteurs qui parcourent chaque année les installations de la Foire, qu'ils vont trop souvent chercher bien loin — quand ce n'est pas à l'étranger — des produits de qualité qui sont à leur portée.

Un aperçu du programme

Un grand concours régional agricole sera organisé dans l'enceinte de la Foire Commerciale de Lille du 13 au 22 avril, sous le patronage du ministère de l'Agriculture et de la Chambre d'Agriculture, avec les subventions de l'Etat, du Département du Nord, de la Ville de Lille et de l'Office Agricole.

Son importance exceptionnelle lui viendra tant des nombreux animaux et produits exposés que de l'idée qui procède à sa réalisation.

Les organisateurs désirent, non seulement récompenser les meilleurs élevages de toute la région Nord de la France, mais aussi mettre en valeur les ressources agricoles du pays : gros et petit bétail, produits laitiers, semences, etc... Enfin on en profitera pour démontrer les meilleures méthodes de culture et d'élevage.

Voici les diverses parties du programme très complet du concours regional.

Concours bovins. — Organisés avec la collaboration de la Société des Agriculteurs du Nord, les trois concours spéciaux des races bovines flamande, hollandaise et bleue du Nord, permettront de réunir à Lille quelque 500 têtes de bétail hautement sélectionné et de mettre en comparaison les trois races si remarquables exploitées dans notre région. La formule inaugurée cette année, c'est la présentation de tous les animaux, le mercredi 17 avril, jour des opérations du jury; mais seuls seront conservés pendant le reste de la semaine et jusqu'au lundi de Pâques, les prix d'ensemble et de championnat, qui seront exposés dans un grand hall, figurant ainsi l'idéal de chacune des races.

Exhibition hippique et concours d'attelages. — Chaque jour, du 13 au 22 avril aura lieu une exhibition hippique propre à montrer tout l'intérêt du cheval dans ses diverses utilisations et constituant aussi un spectacle agréable et intéressant pour les visiteurs.

Ces exhibitions comporteront des présentations des races de trait du Nord et Boulonnaise ; étalons et poulinières suitées, des défilés de trains de culture, des concours d'attelages et enfin, présentation de trotteurs montés et attelés, des jeux équestres divers (quadrille, carrousel, gymkhanas) et sans doute un défilé historique montrant le cheval dans le Nord à travers les siècles.

Cette belle manifestation comprendra en outre une exposition de moutons et de porcs ; des démonstrations d'aviculture pratique; une foire aux semences; une exposition de laiterie; une exposition internationale de matériel agricole etc..., toutes sections sur lesquelles nous aurons l'occasion d'apporter des précisions ainsi que sur l'installation matérielle d'ensemble.

T. S. F.

RADIO-P.T.T.-NORD A LILLE (247 m. 3). — **Jeudi 21 mars.** — 8 h. : Revue de la presse parisienne du matin. — 8 h. 30 : Disques : Un soir à Sorrente ; La Poste dans la forêt. — 11 h. : Relais de Bordeaux-Lafayette : Avant d'être Capitaine, step ; Jessbuh's brues, blues ; Quand nous valsons, musette ; Pour une rose, rumba ; Riptide, fox ; Despojos, tango ; I must confess, fox ; Biguin' qu'a pas fini, biguine ; Hot violin's folly, hot de violon par Giordano ; Le bistrot du Port, musette ; Waiting for the bus, fox ; Je n'ose vous dire, fox ; C'était une nuit d'amour, tango ; Twice, fox ; En avant, chanson tzigane. — 12 h. : Disques : Con Picante y sin picante (son) ; Les trois coups, rumba ; Ba mouin en ti bo dou dou, biguine ; Belle-Belle, biguine ; La Negra quirina, rumba. — 12 h. 15 : Concert organisé par l'A.R.N. : Hôtel de la lune de miel, fox ; Nui tet Jour, fox ; Paris je suis à toi, valse ; Whispering, fox ; Manuela del Rio, paso-doble ; Ninon quand tu me souris, slow ; Triki, valse ; Les airs de Borel-Clerc, fantaisie sélection ; Twice, fox ; Tina, tango ; Avec les pompiers, fox ; La Java de la maffia, java ; Heureux jours, fox ; En wagon, fox. — 13 h. 20 : Informations. — 13 h. 35 Disques. Concert varié : Attention, potpourri de danses ; Si je pouvais n'avoir plus d'yeux, habanera chantée ; Te revoir un soir, valse chantée ; A Dame jolie, mélodie. C'est un petit nid, mélodie-fox ; Célèbre romance, solo de violon (Rubinstein) ; De toute mon âme, tango ; Les Mousquetaires des Alpes, marche. — 15 h. : Matinée enfantine de Grand-Papa Léon, offerte par l'A.R.N. : Les amours d'une mandoline et d'une guitare, joué au piano par René Joly ; Chanson du printemps, par Jean Labrousse ; La Fontaine d'eau de rose, conte corse ; Monsieur Printemps (Zimmermann), chanté par Ariette Bucart ; La Ronde du Printemps revenu, par la choraliette ; Des bêtises, sketch (Michou), interprété par Bécassine ; La Maison de l'Ogre, pièce en un acte (Croizière), par la Troupe Radio-Guignol ; Trucs et recettes de Tante Ginette ; Causerie de Mme de Surgère ; Le Tour du Micro des speakers friquets. — 17 h. : Diffusion du cours public de M. Hubert, doyen à la Faculté des Lettres : « L'homme au travail ». — 18 h. 30 : Radio-Journal. — 19 h. 30 : Disques : Chœurs de Cosaques : Sérénade ; Les cloches du soir ; Légende des 12 voleurs. — 19 h. 45 : Causerie juridique. — 20 h. : Indication de l'heure. Bêtises, sketch (Michou). — 20 h. 10 : Disques. Orchestre musette et chansons : T'en fais pas Bouboule, one-step ; Mais moi aussi Madame, fox ; Trois de la Marine, fantaisie ; Ton sourire, fox ; La Java de Cézigue ; Au Pays du Soleil, fantaisie ; Madeleine-Bastille, one-step. — 20 h. 30 : Concert de musique reproduite organisée par l'A.R.N. Extraits d'opérettes modernes ; Deux extraits de l'opérette « Au temps des Merveilleuses » : a) Vers toi mon amour s'envole ; b) On dit que l'amour est roi. Quelques extraits de l'opérette : « Mandrin » : a) Les couplets du caissier ; b) les voleurs volés ; c) Les yeux de femme ; d) Eh bien ! n'avais-je pas raison ? ; e) Chanson de route ; f) Par cet espoir d'un jour vous avoir, duo. — 21 h. : « En famille » chronique de l'A.R.N. et des auditeurs. — 21 h. 15 : Suite du concert enregistré. Music-hall ; Venise, adieu, marche ; Clair de lune sur l'Alster, valse ; Caroline ! Caroline ! ; Sous les ponts de Paris ; A Nogent ; Quel bonheur, quelle joie ! ; J'aime tes grands yeux ; Mon cœur est resté près du tien ; L'Océan ; C'est pour le pays ; La de da da, fox pour orchestre ; Qu'avez-vous fait de mon amant ? ; Dismoi pourquoi ; Ah ! quel numéro, monologue comique (Bach) ; Votre jouet, chanson ; Céloca ; Quand vient le soir ; Mélodie du rêve ; La Valse populaire ; Pétronille-java ; Honneur au cinéma, fox ; A bientôt de vous revoir, retraite.

RADIO-PARIS (1.648 m. 3). — 7 h. : Murmures du printemps ; Les oiseaux dans la forêt (Messter) ; Dans les jardins d'une pagode chinoise (Ketelbey) ; Kiss (Strauss). — 8 h. La belle au bois dormant (Tchaïkovsky) ; Au jardin de la Pompadour (Casadesus) ; Ronde des lutins (Liszt) ; Le fauconnier du Roy ; Reflets dans l'eau (Debussy). — 11 h. 45 : Causerie protestante. — 12 h. 15 : Musique de chambre ; Quintette de la Truite (Schubert) ; Album d'images (de la Presle) ; Histoires naturelles (Ravel ; Pièces humoristiques (Leonard). — 16 h. Matinée classique : La petite ville (Picard), quatre actes. — 18 h. : Conférence de carême (église réformée). — 19 h. : Demi-heure économique. — 19 h. 30 Communiqué agricole. — 19 h. 35 : Presse germanique. — 19 h. 50 : Chronique des anciens combattants. — 20 h. Lectures littéraires « Courteline ». — 20 h. 30 : Presse. — 20 h. 45 : Concert symphonique. Concerto da chiesa n. 9 ; Divertissement n. 7 en ré majeur (Mozart) ; Concerto en ré mineur (J.-S. Bach), pour deux violons et orchestre : Fervaal (Vincent d'Indy) ; Symphonie en sol mineur (Roussel) ; Andalousie (J. Lamote de Grignon). — 21 h. 15 : Informations. Chronique de la mode. — 22 h. 30 : Danse.

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 7 h. 15 Disques. — 7 h. 30 et 8 h. 20 : Presse. — 12 h. 5 : Musique militaire : Les Cadets, pas redoublé (Sousa) ; La Fille du régiment (Donizetti) ; Marche indienne (Sellenick). — 12 h. 15 : La petite sirène ; Le vilain petit canard ; La reine des neiges. — 12 h. 35 : Concert gai. — 13 h. 19 : Concert. — 18 h. 25 : Pour les petits. — 18 h. 57 : Concert. — 19 h. 28 : Concert. — 20 h. 55 : Théâtre : Les joies du Capitole, opérette de M. Jacques Bousquet, musique de Raoul Moretti.

STRASBOURG (349 m. 2). — 9 h. 30 : Concert. — 10 h. 30 : Disques. — 11 h. : Bordeaux. — 12 h. : Concert. — 12 h. 45 : Disques. — 13 h. 5 : Disques. — 18 h. 30 Concert : Russian et Ludmilla (Glinka) ; Divertissement sur des chansons russes (Rabaud) ; Rhapsodie russe (Gretchaninoff), etc. — 19 h. 45 : Disques. — 20 h. 30 La piqûre, saynète de Henri Picard ; Ninon et les voiliers, un acte de Henri Parémont ; Tante Blandine, trois actes de N. Oudon.

TOUR EIFFEL (1.389 m.). — 8 h. : Paris-P.T.T. — 14 h. 30 : Radio-Colonial ; Orchestre jazz. — 17 h. 45 : Journal parlé. Informations. — 19 h. 30 : Suite orientale (Popy) ; Les Noces de Jeannette (Massé) ; Chanson napolitaine (d'Ambrosio) ; Menuet gothique (Boellmann) ; Mélodies du Mexique (Kohler) ; Valses (Waldteufel). — 20 h. 30 : Fragments de Paillasse (Leoncavallo). — 21 h. 45 et 22 h. 45 : Les six jours de Paris.

TOULOUSE (328 m. 6). — 8 h. : Refrains dansants. — 8 h. 35 : Mélodies. — 8 h. 45 : Orchestre de salon. — 12 h. : Orchestre symphonique. — 12 h. 15 : Airs d'opéras. — 12 h. 45 : Quart d'heure des auditeurs. — 13 h. 5 : Cabaret toulousain. — 13 h. 15 : Accordéon. — 13 h. 30 : Extraits de films. — 13 h. 45 : Orchestre viennois. — 18 h. 15 : Orchestre tzigane. — 18 h. 30 : Audition enfantine. — 19 h. Guignol. — 19 h. 10 : Airs d'opérettes. — 19 h. 45 : Chansonnettes et musique régionale. — 20 h. 15 : Duettistes. — 20 h. 30 : Musique militaire. — 21 h. : Cavalleria rusticana (Mascagni). — 22 h. : Fantaisie radiophonique. — 22 h. 10 : La Fille de Madame Angot (Lecocq). — 22 h. 30 : Fantaisie radiophonique. — 23 h. : Danse.

RADIO-NORMANDIE (206 m.). — 12 h. Musique militaire. — 12 h. 50 : Informations. Matinée enfantine. — 16 h. : Musique de danse. Disques. — 16 h. 45 : Emission enfantine et musique de danse. — 17 h. 30 : Disques. — 18 h. : Orchestre. — 19 h. : Concert. — 20 h. : Variétés. — 20 h. 45 : Causerie. Concert. — 23 h. : Variétés. — 24 h. : Musique de danse. — 1 h. : Informations. Musique de danse.

LUXEMBOURG (1.304 m.). — 7 h. 45 : Concert : Marching through Georgia (Miller), etc. — 8 h. : Informations : Mon rêve, c'était vous (Grant) ; Avoir un bon copain (Heymann). — 12 h. : Concert ; Marinella (Fucik) ; Manon (Berger) ; Troubles-moi (Moretti) ; Fleur de cerisier (d'Albert) ; Rhapsodie n. 14 (Liszt) ; A toi, valse (Waldteufel) ; Klabautermann (Lindemann) ; Le comte de Luxembourg (Lehar). — 13 h. : Cours. — 13 h. 5 : Concert : Chansons allemandes (Hannemann). — 13 h. 15 : Je t'adore, mais pourquoi (Erwin). — 13 h. 35 : Sonate en fa mineur pour clarinette et piano (Brahms). — 18 h. 30 : Musique légère et danse. — 19 h. 40 : Concert.

BRUXELLES (483 m. 9). — 12 h. : Concert. — 12 h. 30 : Orchestre. — 13 h. 10 : Orchestre. — 13 h. 30 : Concert. — 17 h. : Orchestre. — 17 h. 30 : Matinée enfantine. — 18 h. 15 : Sonate en ré mineur (Beethoven). — 18 h. 30 : Chant. — 18 h. 45 : Mazeppa (Liszt). — 20 h. : Orchestre : Danses espagnoles (Raoul Laparra) ; Concerto pour violoncelle (Edouard Lalo) ; Gavotte (Frans Wigy) ; My lady Dragon fy (Herman Finck) ; Valse de l'Empereur (Johann Strauss). — 21 h. 15 : Orchestre : Chanson de la route (Florendas) ; La Grande-Duchesse de Gérolstein (Offenbach) ; La Resquilleuse (Closset) ; Aoûda (Closset) ; Les Mousquetaires au couvent (Varney). — 22 h. 10 : Disques.

NATIONAL (Droitwich, 1.500 m.). — 11 h. 5 : Disques. — 11 h. 50 : Orchestre. — 13 h. : Disques. — 15 h. : Chant. — 15 h. 50 : Disques. — 16 h. 30 : Orgue : Richard le Premier (Haendel) ; Suite en sol (Bach); Menuet (Green); Aria (Tieckler) ; Symphonie (Widor), etc. — 17 h. 45 Orchestre tzigane. — 18 h. 30 : Canate (Agostino Steffani) ; Aria (Stradella). — 19 h. 20 : Disques. — 20 h. : L'histoire de la valse (Walter). — 21 h. 20 : Piano. — 22 h. 15 : Anniversaire Bach : Toccata et fugue en ré mineur : Laudamus te (messe en si mineur). Choral, préludes ; Fantaisie et fugue en sol mineur. — 23 h. 15 : Danse.

LANGENBERG (455 m. 9). — 5 h. : Disques. — 9 h. 45 : Anniversaire de J.-S. Bach. — 11 h. : Musique légère. — 13 h. 15 Violoncelle. — 17 h. : Sonate en fa majeur pour violon et piano (Beethoven). — 20 h. 15 : *Les Saisons* : Le Printemps (Haydn). — 21 h. 35 : Musique légère et danse.